

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_014**

**Action 1.5 du Papi d'intention du Tarn-amont (repères de crue)**

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 1.5 « Recenser et poser des repères de crue » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et indique que la pose d'une centaine de repères de crues est envisagée sur le bassin versant du Tarn-amont. Il rappelle que l'intérêt de poser des repères de crue est de développer la conscience du risque et de faire renaître la culture du risque d'inondations parmi la population.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Intervention d'un géomètre : 10 000,00 € HT, 12 000,00 € TTC ;
  - Fabrication de repères de crue : 12 000,00 € HT, 14 400,00 € TTC ;
  - Fabrication de panneaux d'avertissement : 8 000,00 € HT, 9 600,00 € TTC ;
  - Pose des repères de crue : 3 000,00 € HT, 3 600,00 € TTC ;
- Total : 33 000,00 € HT, 39 600,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 16 500,00 € (50% du HT) ;
  - Région Occitanie : 6 600,00 € (20% du HT) ;
  - Autofinancement : 9 900,00 € (30% + TVA) ;
- Total : 33 000,00 € + TVA.

L'autofinancement, auquel s'ajoute la part de TVA non récupérable, sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la ~~clé de répartition votée par délibération~~ DE\_2018\_041 le 15 mai 2018 :

• CC MGC :	4 812,84 € ;	• CC ALCT :	326,57 € ;
• CC GCC :	2 589,66 € ;	• CC SARSV :	537,99 € ;
• CC CACTS :	566,35 € ;	• CC LP :	172,81 € ;
• CC LV :	893,77 € ;	Total :	9 900,00 €.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

**Autorise** le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/02/2019  
et publié ou notifié  
le 15/02/2019